

Aides sociales pour les étudiants UP

Présentation - Janvier 2020

Aides sociales étudiants

Objectifs

- ↓ Université de Paris, via sa commission d'aides sociales, peut venir en aide aux étudiants de l'université qui connaissent des difficultés financières passagères. Ces aides peuvent concerner des difficultés en matière de santé, de logement, de mobilité, d'aides alimentaires ou de budget déséquilibré.
- ↓ **Ces aides financières, dites d'urgence, sont accordées sur dossier. Elles sont complémentaires et peuvent être cumulatives aux aides du CROUS de Paris.**
- ↓ Les fonds attribués par la commission aides sociales sont issus d'un pourcentage des sommes versées au titre de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) perçue par l'établissement pour l'année en cours et/ou sur reliquat de l'année universitaire n-1.

Aides sociales étudiants

Procédures

- ↓ L'information sur ces aides et la procédure sont disponibles sur le site d'Université de Paris u-paris.fr/aides-et-bourses
- ↓ Les dossiers de demande d'aides sociales doivent être retirés et déposés auprès :
 - des assistants sociaux sur les campus des Grands Moulins ou Saint-Germain
 - ou du guichet unique étudiant (département de la vie étudiante) de l'Université – site Odéon

Attention : aucun dossier n'est accepté par correspondance.

- ↓ La validation d'une demande d'aide s'effectue après un entretien personnalisé avec l'un des assistants sociaux.
- ↓ Chaque dossier, anonymisé, est étudié par une commission dédiée, la commission aides sociales, qui se réunit au moins 6 fois entre septembre et juillet et attribue une aide financière individuelle.
- ↓ Les dossiers doivent être déposés 15 jours avant la commission pour être étudiés

Aides sociales étudiants

Dates commission

Dates des commissions – 1^{er} semestre 2020

- ↓ 11 février 2020 (dépôt des dossiers jusqu'au 27 janvier 2020).
- ↓ 10 mars 2020 (dépôts des dossiers jusqu'au 26 février 2020).
- ↓ 21 avril 2020 (dépôt des dossiers jusqu'au 8 avril 2020).
- ↓ 12 mai 2020 (dépôt des dossiers jusqu'au 28 avril 2020).
- ↓ 17 juin 2020 (dépôt des dossiers jusqu'au 3 juin 2020).

Ces dates sont indiquées sur le site d'Université de Paris et transmises aux Facultés et UFR.

Aides sociales étudiants

Contacts

Les étudiants souhaitant déposer une demande d'aides ou les services des Facultés/UFR peuvent contacter :

Direction Vie de campus – Département Vie étudiante

Thomas DUCADOS
Responsable Vie étudiante
Université de Paris – Site Odéon
12 rue de l'école de Médecine – Paris 6ème
thomas.ducados@u-paris.fr
01 76 53 17 50

Assistants sociaux du CROUS

Campus des Grands Moulins
Lovely JAMEAU et Fatiha GUERINAT
Bâtiment Sophie Germain - RdC
8 place Aurélie Nemours Paris 13ème
01 57 27 55 50

Campus Saint- Germain- des- Prés
Cynthia MBOMBO MOKONDA et Mike CURIER
45, rue des Saints-Pères Paris 6e
01 76 53 19 19/20

Accueil sans rendez-vous tous les matins de 9h30 à 12h15 et sur RDV tous les après-midi de 14h à 16h30